

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-2-10

Séance du vendredi 20 février 2009

PRIX "JEUNE TALENT" DU CONSEIL GENERAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général n°2008-5-2-3 du 12 décembre 2008 relatif au budget primitif 2009 du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le versement d'un montant de 1 000 € à Mademoiselle Lydie SCHAEFFER, lauréate de l'édition 2008 du Prix « Jeune Talent » du Conseil Général,
- précise que la dépense correspondante est à prélever sur le chapitre 67 nature 6713 fonction 93, opération 2009 F723 222 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions